

Protocole de prise en charge des situations de harcèlement

Suivi du protocole
Date de conception
09/2022
Date de présentation au CA
20/10/2022
Date de communication
11/2022

LES ACTEURS CONCERNES

Tous les adultes de l'établissement sont acteurs de la prévention, du repérage et de la prise en charge des situations préoccupantes d'élèves.

Le référent au sein de l'établissement

M. Griveaux, CPE, est identifié comme référent Non au Harcèlement dans l'établissement.

En cette qualité, il est l'interlocuteur sur le sujet de l'ensemble des personnels de l'établissement, des référents harcèlement départementaux et académiques et joue un rôle de conseil auprès des personnels de direction et des équipes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement entre élèves.

Le référent supervise et anime les travaux de l'équipe ressource.

L'équipe ressource

Une équipe ressource est installée dans l'établissement, elle est actualisée annuellement.

Cette équipe est pilotée par le référent de l'établissement et composée de personnels aux compétences plurielles (enseignants, assistant(e) social(e), infirmier(e), médecin, psychologue de l'EN) et de personnels formés à la **méthode de la préoccupation partagée**, issue des travaux d'Anatol Pikas qui a été retenue pour l'académie de Versailles.

Ses objectifs sont de :

Sensibiliser au harcèlement scolaire

Traiter les situations d'intimidation scolaire portées à sa connaissance

Participer à l'amélioration du climat scolaire

Favoriser le travail en équipe et la formation des personnels sur ce sujet.

Elle se réunit :

- Dès qu'une situation lui est signalée ou qu'une interrogation est posée par un membre de la communauté scolaire
- En équipe restreinte durant le traitement d'une situation
- En cas de besoin à la demande du pilote, des référents ou de l'un de ses membres

Elle dispose d'outils pour le recueil, l'analyse, la prise en charge, le suivi et la régulation des situations.

La constitution de l'équipe ressource de l'établissement

Nom	Fonction
M ^{me} Stroppolo	Professeure
M. Silva	Professeur
M ^{me} Moreira	Professeure
M. Poë	Professeur
M ^{me} Ichai	Professeure
M ^{me} Cafaxe	Assistante sociale

Chaque membre du pôle ressources à connaissance du protocole et s'engage

- ✓ Respecter les conditions de fonctionnement
- ✓ Respecter la confidentialité des échanges et le secret des informations partagées lors des réunions
- ✓ Partager ses informations et son analyse des situations avec les autres membres du pôle ressources
- ✓ Veiller à une juste mesure des informations éventuellement communiquées au professeur principal
- ✓ Prévenir les situations d'intimidation

Les référents harcèlements départementaux

L'établissement les informe, des situations de harcèlement caractérisées repérées et/ou signalées. Les référents assurent le suivi de la prise en charge des situations et peuvent être sollicités pour apporter une aide, un conseil ou un accompagnement.

Les référents pilotent le déploiement d'actions éducatives d'initiative nationale, académique ou départementale.

Les élèves

- L'ensemble des élèves

Sensibiliser et former les élèves aux compétences sociales et civiques doit garantir que les élèves de l'établissement accordent une attention aux élèves en situation de mal-être et d'isolement, aient la capacité d'avoir des comportements prosociaux auprès de leurs pairs et alertent les adultes lorsqu'ils ont connaissance d'une situation de harcèlement.

Programme des actions de sensibilisation conduites auprès des élèves (par niveau) et des actions portant sur le rôle des témoins :

- **Ateliers de sensibilisation et** formation au harcèlement et cyber harcèlement : séances de 2h menées par l'eCollectif
- **Intervention de la police nationale** sur le cyber harcèlement

Les familles

- L'ensemble des familles

Information des familles sur le plan de prévention des violences et sur le protocole de prise en charge par affichage sur l'ENT, sensibilisation lors des entretiens

Sensibilisation des familles sur les phénomènes de harcèlement et de cyber harcèlement lors de **café des parents**.

- Les familles concernées

Protocole d'accueil et d'écoute (lieu, acteurs, temps, déroulement) / Rencontres de suivi de la prise en charge

LA DEMARCHE DE PRISE EN CHARGE

1. Repérer et alerter

Tout adulte de l'établissement est susceptible d'être le premier interlocuteur de l'élève victime.

La prise en compte de chaque situation préoccupante

Une attention à la victime

- Ecouter
- Recueillir la parole de la victime
- Protéger
- Accompagner
- Réparer
- Aider

Lorsqu'une situation est connue, celui qui en a connaissance saisit le référents par mail et le chef d'établissement en copie.

2. Recueillir l'information

Le référent, pilote de l'équipe ressource est chargé d'établir les différents contacts et d'organiser les différents entretiens permettant de recueillir l'ensemble des informations nécessaires. Ces informations sont partagées avec les membres de l'équipe ressource avec le souci du respect de la confidentialité des informations.

Lorsqu'un membre du pôle a connaissance de faits délictueux ou mettant en danger la sécurité ou l'intégrité d'un des élèves suivis par le pôle ressources, il doit immédiatement en avertir le référent et le chef d'établissement.

3. Analyser la situation

L'équipe ressource, pilotée par le référent analyse l'ensemble des informations dont il dispose, évalue la situation et décide des réponses à apporter.

La caractérisation du harcèlement

Au regard des signaux identifiés et des faits observés, l'équipe ressource caractérise ou non la situation de harcèlement. S'il apparaît qu'une situation ne relève pas de harcèlement, elle apparaît tout de même préoccupante et justifie donc d'être prise en charge dans l'établissement.

Le signalement de chaque situation

Chaque situation de harcèlement sera signalée par le chef d'établissement via l'application faits établissement et par courriel ou appel téléphonique aux référents harcèlement départementaux.

Ce signalement est essentiel pour garder trace et assurer que les orientations académiques se fonderont sur la réalité du harcèlement dans l'académie et tiendront donc compte des spécificités éventuelles des territoires, des publics et des établissements.

4. Prendre en charge, suivre et réguler

Un plan complet et cohérent de réponses rapides et adaptées

Les étapes de la méthode

ETAPE 1 Entretien avec la cible	ETAPE 2 Rencontre avec les intimidateurs présumés	ETAPE 3 Rencontres de suivi.
------------------------------------	---	---------------------------------

Entretiens

Rapidité d'intervention : rencontrer les acteurs, sans enquête préalable et sans attendre.

Des entretiens brefs : environ 3 min.

Avec la cible cependant, les entretiens sont plus réguliers et bien plus longs. Ils s'inscrivent également sur un temps long.

Traitement qui ne doit pas excéder 2 semaines.

Sanction

Les personnes engagées dans la MPP n'ont pas le pouvoir de sanction.

Le dispositif est non blâmant.

Les sanctions sont mises en suspens, différées durant la période d'intervention.

Mémoire des échanges et des décisions

Au fil des réunions, une mémoire des échanges et des décisions arrêtées, est conservée.

Un classeur qui sera uniquement alimenté et consulté par les membres du pôle ressources sera conservé par les référents. Il rassemblera les documents de travail collectés, le rapport des entretiens menés par les membres et le bilan des réunions de travail du pôle ressources

Le suivi et la régulation de la prise en charge

- Au fil de la prise en charge

Le référent et l'équipe ressource assurent un suivi soutenu de la situation en appréciant les effets des actions engagées. Des réunions régulières de l'équipe ressource permettent de réguler le plan d'actions (poursuite, arrêt de certaines actions, mise en place d'actions complémentaires) et si nécessaire de réévaluer la situation.

Une observation attentive et continue des comportements, des propos des différents protagonistes est assurée par l'ensemble des adultes de l'établissement, par des élèves ambassadeurs et les délégués de classe.

- Après l'arrêt du harcèlement

Lorsque les faits ont cessé, la vigilance est maintenue avec le souci de tous les membres de la communauté éducative d'accorder une attention particulière à la situation de la victime et d'éventuels nouveaux agissements.

L'équipe ressource assure un suivi sur le long terme (n + mois, n + 1 an, n + 2 ans) et en garde trace dans la fiche de prise en charge de la situation. Si l'élève victime ou le ou les élèves auteurs quittent l'établissement, une information est donnée à l'équipe du nouvel établissement de scolarisation.